



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

## **SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2023/2024

Le Puy-en-Velay, le 4 mai 2023

**Objet** : Synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2023/2024.

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral « fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2023/2024 » a été réalisée par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 8 avril 2023 au 28 avril 2023 inclus.

### **1°) Nombre et nature des observations reçues :**

La présente consultation du public a fait l'objet de trois réponses formulées par courriel à l'adresse électronique du service environnement et forêt de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire et transmises dans les délais impartis.

Deux de ces messages proviennent d'association de défense de l'environnement (FNE43) et de maintien de la qualité de vie (Vivre Bien en Haut-Lignon).

### **2°) Synthèse des observations reçues :**

Les avis reçus se partagent comme suit :

- deux avis dénoncent l'augmentation des attributions dans le cadre du plan de chasse cerfs ou des plans de chasse cervidés ;
- un avis souhaite la baisse des quotas dans le cadre des plans de chasse cervidés.

Les réponses transmises dans le cadre de la consultation du public font également part des observations suivantes :

- un avis fait part que les dégâts occasionnés par le cerf n'ont pas augmenté, ni que les populations de cerf aient évolué proportionnellement à l'augmentation de la fourchette maximale du plan de chasse cerfs ;
- un avis insiste sur la place du cerf dans le département de la Haute-Loire et son rôle dans le maintien de la biodiversité ; cet avis préconise une gestion des forêts en futaie jardinée ainsi que l'évitement des coupes à blanc ; cet avis regrette également que les associations de protection de la nature de l'environnement n'aient pas été associées lors des réunions de concertation et des commissions locales préalables à la définition de la fourchette du plan de chasse cervidés.